

AFFAIRE N° 26 - Dénomination du nouveau chemin reliant le Boulevard de la Providence au Couvent des Moniales Dominicaines, récemment construit à St-Denis.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Le Père du Monastère a demandé à la Commune de donner un nom au chemin qui conduit au Couvent des Moniales Dominicaines récemment construit à Saint-Denis dans une zone de la ville dite "du Pichent".

Il s'agit en fait d'un chemin privé mais dont une partie des frais de construction (bitumage) a été supportée par la Commune (reliquat sur crédits destinés aux travaux d'aménagement des chemins du Bois-de-Néfles et de Montgaillard).

En fait, ce chemin ne dessert pas seulement le Couvent des Moniales, mais aussi deux autres lotissements (lotissement des Soeurs de la Congrégation des Filles de Marie et lotissement de la Providence).

Dans ces conditions, je pense qu'il pourrait être classé comme chemin rural non reconnu et pourrait entrer dans le domaine privé de la Commune. Le Conseil Municipal peut donc lui donner un nom.

Messieurs, je vous suggère les deux dénominations suivantes :

" Chemin du Monastère " ou

" Chemin Saint-Dominique " .

Je mets la question aux voix ./.

M. REYDELLET propose d'adopter de préférence la dénomination "chemin du Monastère". Sa proposition est retenue à l'unanimité.

Approuvé
H. Denis le 4 Mars 1965
Le Préfet.
Le Secrétaire
signé: J. Cluchas